

# Prélèvements SEPA

## Gestion commerciale 2017

## SOMMAIRE

<b>1. OBJECTIFS</b> .....	<b>3</b>
<b>2. INFORMATIONS SEPA</b> .....	<b>3</b>
2.1 Glossaire .....	3
2.1.1 SEPA : « Single Euro Payments Area » ou « Espace unique de paiements en euro » .....	3
2.1.2 IBAN: "International Bank Account Number" ou "Identifiant Bancaire International" .....	3
2.1.3 BIC : « Bank Identifier Code » ou « Code Banque » .....	3
2.1.4 Référence Unique Mandat (RUM) : .....	3
2.2 Obligation d'information préalable .....	4
2.3 Traite et LCR.....	4
<b>3. FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>4</b>
3.1 Paramétrage .....	4
3.1.1 Créer un délai de règlement de type "Prélèvement" .....	4
3.1.2 Créer un mode de règlement de type "Prélèvement" .....	4
3.1.3 Paramétrer les références bancaires de la banque réceptrice des prélèvements .....	5
3.1.4 Paramétrer les références bancaires du client .....	6
3.2 Génération du fichier bancaire des prélèvements .....	8
3.2.1 Sélectionner les échéances à prélever .....	8
3.2.2 Générer les règlements .....	12
3.2.3 Générer le bordereau .....	13
3.2.4 Générer le fichier de prélèvements .....	15

## 1. OBJECTIFS

- ✓ Enregistrer rapidement les règlements de type prélèvements en fonction d'une date d'échéance
- ✓ Générer le fichier SEPA destiné à la transmission bancaire

## 2. INFORMATIONS SEPA

### 2.1 Glossaire

#### 2.1.1 SEPA : « Single Euro Payments Area » ou « Espace unique de paiements en euro »

C'est une zone à l'intérieur de laquelle les citoyens, les entreprises et les autres acteurs économiques peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, aux mêmes conditions et avec les mêmes droits et obligations, que ce soit au-delà ou à l'intérieur de frontières nationales et où qu'ils se trouvent. L'objectif est de faciliter les transferts financiers.

Elle comprend 32 pays de la zone SEPA :

- l'Union européenne,
- l'Islande,
- la Norvège,
- le Lichtenstein,
- la Suisse,
- Monaco.

#### 2.1.2 IBAN: "International Bank Account Number" ou "Identifiant Bancaire International"

L'IBAN est un numéro de compte bancaire qui peut être reconnu partout dans le monde.

Il identifie, de manière unique, un compte bancaire quel que soit l'endroit où il est tenu.

Format de 7 à 30 caractères :

- Code ISO du pays (2 lettres) ;
- Clé de contrôle (2 chiffres) ;
- Identifiant bancaire domestique (ex. RIB Français).

Exemple : FR7630004008970000012345678

#### 2.1.3 BIC : « Bank Identifier Code » ou « Code Banque »

Il s'agit d'un identifiant normalisé des institutions financières, également connu sous la dénomination d'adresse SWIFT.

Il permet de s'identifier de manière unique une banque quel que soit l'endroit où elle se trouve.

Format avec 11 caractères :

- 4 pour le nom de la banque (BNPP),
- 2 pour le nom du pays (FR, IT...),
- 2 pour le nom de la ville,
- 3 pour définir plus précisément l'agence ou le service.

Exemple : BNPAFRPPXXX

#### 2.1.4 Référence Unique Mandat (RUM) :

- ✓ Maximum 35 caractères sans espace et ne comportant que les caractères « latins ».
- ✓ Cette référence est unique pour chaque mandat entre un débiteur et un créancier, au bout de 36 mois sans utilisation de prélèvement le mandat est caduc et un autre mandat doit être signé avec une nouvelle RUM.
- ✓ Cette RUM est une information libre il n'y a pas de critères à respecter, par défaut on propose le code client suivi d'un compteur.
- ✓ Pour les mandats existants il n'est pas nécessaire de recréer un mandat avec RUM, il est nécessaire de mettre en place une RUM mais le mandat reste valable. Pour les prélèvements migrés, il est recommandé aux créanciers de faire commencer la RUM par les 2 caractères « ++ ».

13.50.

## 2.2 Obligation d'information préalable

Le créancier est tenu d'informer ses débiteurs que les créances recouvrées jusqu'alors par prélèvement national le seront désormais par prélèvement SEPA.

Cette information est réalisée par tout moyen à la convenance du créancier (facture, avis, échéancier...).

Le créancier doit indiquer au débiteur :

- Son Identifiant Créancier SEPA (ICS),
- La ou les Référence(s) Unique(s) de Mandat (RUM),
- Les coordonnées auxquelles le débiteur devra adresser ses demandes de modification et révocation de mandat,
- Les coordonnées auxquelles le débiteur devra s'adresser en cas de réclamation relative au prélèvement SEPA.

Avant la première émission du prélèvement SEPA, un créancier est tenu de fournir à ses clients débiteurs une notification préalable au moins 14 jours calendaires avant la date d'échéance du prélèvement SEPA.

## 2.3 Traite et LCR

La norme SEPA n'influe pas sur les traites et LCR, ces dernières fonctionnent toujours à l'identique.

## 3. FONCTIONNEMENT

### 3.1 Paramétrage

#### 3.1.1 Créer un délai de règlement de type "Prélèvement"

ÉTAPE 1 : aller dans le menu **Paramètres/Tiers/Délais de règlement**

ÉTAPE 2 : Indiquer le code et le libellé de votre choix

ÉTAPE 3 : mettre « Prélèvement » dans la case « Type »

ÉTAPE 4 : renseigner les autres critères selon votre besoin pour le calcul de votre date d'échéance

ÉTAPE 5 : enregistrer

#### 3.1.2 Créer un mode de règlement de type "Prélèvement"

ÉTAPE 1 : aller dans le menu **Paramètres/Règlements/Modes de règlement**

ÉTAPE 2 : indiquer le code et le libellé de votre choix

ÉTAPE 3 : mettre « P » dans la case « Type règlement »

ÉTAPE 4 : indiquer votre compte banque

ÉTAPE 5 : enregistrer

### 3.1.3 Paramétrer les références bancaires de la banque réceptrice des prélèvements



Ces informations sont indispensables à la génération du fichier bancaire de prélèvement SEPA.

#### Dans la fiche entreprise

ÉTAPE 1 : aller dans le menu **Paramètres/Entreprises/Entreprises**

Etablissement	Guichet	N° compte	Clé	Domiciliation	IBAN	Code BIC	Titulaire du compte

ÉTAPE 2 : aller dans **Coordonnées bancaires**

ÉTAPE 3 : Renseigner le tableau « Coordonnées bancaires » avec les informations de votre RIB (établissement, guichet, compte, etc.)



Il est possible ici de créer plusieurs banques en créant une nouvelle ligne avec l'icône  à gauche du tableau

ÉTAPE 4 : renseigner la case « ICS »



Pour obtenir un ICS (identifiant Créancier SEPA), le créancier doit obligatoirement en faire la demande à sa banque (une seule d'entre-elles si le créancier en possède plusieurs). La banque se charge de transmettre cette demande à la Banque de France (seule compétente pour attribuer cet identifiant en France).

Pour la France, le numéro ICS comporte 13 caractères et est de type FRxxxxxxxxxx.

ÉTAPE 5 : renseigner la case « NNE »

ÉTAPE 6 : enregistrer

### Sur le compte banque

ÉTAPE 1 : aller dans **Comptabilité/Plan comptable** (Isacompta s'ouvre)

ÉTAPE 2 : sélectionner le compte de la banque réceptrice du prélèvement

ÉTAPE 3 : aller dans l'onglet **Avancé**

ÉTAPE 4 : ouvrir la liste des coordonnées bancaires et choisir le bon RIB pour que les coordonnées bancaires renseignées dans la fiche entreprise se reportent en dessous

ÉTAPE 5 : enregistrer

#### 3.1.4 Paramétrer les références bancaires du client



Tous les clients, réglant par prélèvement, doivent avoir des références bancaires renseignées.

ÉTAPE 1 : aller dans le menu **Ventes/Clients**

ÉTAPE 2 : sélectionner votre client

ÉTAPE 3 : aller dans **Informations**

## ÉTAPE 4 : indiquer le mode de règlement de type prélèvement

Facturation par défaut

Pays de taxation \* France

Facturation \*  HT  TTC

Situation TVA \* N France

Catégorie tarifaire

Ristourne de pied 0,00 %

Remise de ligne 0,00 %

Délai de règlement REC A réception de facture

Mode de règlement PRE Prélèvement

Encours autorisé 0,00

ÉTAPE 5 : aller dans l'arborescence sur **Banques**

## ÉTAPE 6 : renseigner les coordonnées bancaires de votre client dans le tableau

Coordonnées bancaires

Voir les coordonnées bancaires clôturées

	Clôturée	Défaut	Etablissement	Guichet	N° de compte	Clé	Domiciliation	IBAN	BIC
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	98765	60000	09876543210	91 4		FR7698765600000987654321091	666666666666



L'IBAN et le BIC sont les nouvelles coordonnées bancaires utilisées pour les prélèvements SEPA

ÉTAPE 7 : aller dans l'arborescence sur **Mandats**

La zone Mandats n'apparaît que si vous avez bien mis un mode de règlement, de type prélèvement, par défaut sur votre fiche client.

## ÉTAPE 8 : renseigner les informations liées à votre mandat RUM dans le tableau

Mandats ou autorisations bancaires

4- IBAN :FR7698765600000987654321091- BIC :666666666666

	Défaut	Date début	Date fin	RUM	Date signature	Entreprise	Etat
	<input type="checkbox"/>			ANDPA-1		VIGNE	

## ÉTAPE 9 : enregistrer la fiche client

13.50.



Le mandat doit comporter :

- une date de début et une date de fin
- une référence libre dans la colonne « RUM ». Par défaut, on propose le code client suivi d'un compteur. Cette référence est modifiable.
- une date de signature.



Pour les prélèvements migrés, il est recommandé par l'organisme CFONB de faire commencer la RUM par les 2 caractères `++`.

Cet indice n'est pas destiné à être traité automatiquement mais à faciliter la gestion des incidents. Ceci est généré en automatique par le logiciel lors de l'installation de la version SEPA.

## 3.2 Génération du fichier bancaire des prélèvements



Il est impératif de comptabiliser les factures pour pouvoir les régler par prélèvement.

La génération du fichier bancaire des prélèvements s'effectue en 2 étapes :

- 1ère étape : sélectionner et régler les échéances à prélever
- 2ème étape : générer le fichier bancaire

### 3.2.1 Sélectionner les échéances à prélever

ÉTAPE 1 : aller dans le menu **Ventes/Travaux règlements**

ÉTAPE 2 : sélectionner vos échéances à régler par prélèvement grâce aux filtres de l'onglet **Sélection des règlements** (indiquer une période de date par exemple)

ÉTAPE 3 : faire un clic droit dans la partie supérieure et cliquer sur « **Générer les prélèvements** »

La fenêtre « Génération des prélèvements » s'ouvre. Elle permet de filtrer les échéances à régler par prélèvement.

**Génération des prélèvements**

Date de prélèvement: 15/06/2017

Société: [dropdown] (4)

Client: [dropdown]

Monnaie: [dropdown]

Code établissement: [input]

Code BIC: [input]

Appliquer (5)

Client	Société	N° doc	Date éch	Date esc	Tx esc	Mnt escompte	Mnt prélevé	Mon	A pré.	Prélèvement SEPA

Client: [input] Nb prélèvements: [input]

Total prélevé: [input]



La zone « Date de prélèvement » est automatiquement renseignée par la date du jour. Cette date sert à filtrer toutes les échéances qui lui sont antérieures ou égales (ex : date de prélèvement = 15/06/2017, seules les échéances antérieures ou égales à cette date seront présentées dans le tableau). Cette date ne sert qu'au filtre et n'est pas transmise dans le fichier bancaire.

ÉTAPE 4 : précisez vos filtres

ÉTAPE 5 : cliquer sur « Appliquer ». La fenêtre « Prélèvements à générer » s'ouvre

**Prélèvements à générer**

Mode de règlement: PRE (6)

Banque de remise: 51200000 (7)

OK (8) Annuler

ÉTAPE 6 : indiquer le mode de règlement de type prélèvement

ÉTAPE 7 : renseigner le compte pour la banque de remise (compte alimenté en Isacompta lors de la comptabilisation des règlements)

ÉTAPE 8 : Faire « OK » pour afficher les échéances à prélever



Dans le tableau, s'affichent toutes les échéances répondant aux conditions ci-dessous :

- uniquement celles qui sont comptabilisées et non réglées,
- celles dont la date d'échéance (ou date de prélèvement) est inférieure ou égale à celle renseignée dans la zone "Date de prélèvement »,
- celles qui ont un délai de règlement de type « Prélèvement ».

Génération des prélèvements

Date de prélèvement : 31/08/2017 Appliquer

Société :

Client : ANDPA

Monnaie :

Code établissement :  Code BIC :

Client	Société	N° doc	Date éch	Date esc	Tx esc	Mnt escompte	Mnt prélevé	Mon	A pré.	Prélèvement SEPA
▶ ANDPA	VIGNE	20170010	05/08/2017				40,80	EUR	<input checked="" type="checkbox"/>	FRST

Client : MR ANDRE Patrick - 51800 STE MENEHOULD

Nb prélèvements :

Total prélevé :

ÉTAPE 9 : décocher la case « A pré. » pour les lignes qui ne sont pas à prélever. Par défaut, toutes les échéances répondant à ces critères sont sélectionnées « A prélever »



A cette étape, il est possible de prendre en compte un escompte accordé au client dans la colonne « Mnt escompte » (touche F11 pour ramener le montant de l'escompte initialement proposé lors de la facturation).

ÉTAPE 10 : vérifier et modifier si besoin le type de prélèvement SEPA dans la colonne « Prélèvement SEPA »



La colonne « Prélèvement SEPA » affiche par défaut la séquence attendue dans le fichier bancaire. Cette séquence est déterminée automatiquement mais elle reste modifiable par l'utilisateur.



Le premier prélèvement SEPA d'un client étant déjà prélevé dans l'ancien format (CFONB) doit être de type FRST « Premier prélèvement d'une série ». Ceci est généré automatiquement par le logiciel.

## Les séquences possibles :

The screenshot shows the 'Génération des prélèvements' window. At the top, there is a 'Date de prélèvement' field set to 19/11/2013 and an 'Appliquer' button. Below are fields for 'Client', 'Monnaie', 'Code établissement', and 'Code BIC'. A table lists payment details:

Client	N° doc	Date éch	Date esc	Tx esc	Mnt escompte	Mnt prélevé	Mon	A pré.	Prélèvement SEPA
ANDPA	20130013	13/03/2013				294,24	EUR	<input checked="" type="checkbox"/>	FRST

A dropdown menu is open for the 'Prélèvement SEPA' column, showing options: OOFF (Prélèvement ponctuel), FRST (Premier prélèvement d'une série), RCUR (Prélèvement suivant d'une série), FNAL (Dernier prélèvement d'une série), and NONE (Pas de prélèvement SEPA). At the bottom, there are fields for 'Client: MR ANDRE Patrick - 51800 STE MENEHOULD', 'Nb prélèvements: 1', and 'Total prélevé: 294,24 E'.

Série de prélèvements : adaptée pour un client qui sera prélevé régulièrement

- FRST (FIRST) : premier prélèvement d'une série
- RCUR (RECURRENT) : prélèvement suivant d'une série (= la séquence la plus courante en régime de croisière)
- FNAL (FINAL) : prélèvement final d'une série
- OOFF : prélèvement ponctuel d'un client
- NONE : identifiant permettant de ne pas générer de prélèvement SEPA (pour la phase transitoire avant l'application de la loi pour tous les prélèvements)

### 3.2.2 Générer les règlements

Pour générer automatiquement les règlements et solder les échéances :

ÉTAPE 1 : sélectionner les échéances (Cf. 3.2.1.)

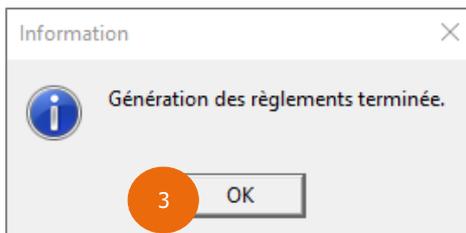
ÉTAPE 2 : effectuer un clic droit « **Générer le(s) règlement(s)** » sur la liste de résultats

The screenshot shows the 'Génération des prélèvements' window with a different date (31/08/2017) and a different client (ANDPA). The table shows:

Client	Société	N° doc	Date éch	Date esc	Tx esc	Mnt escompte	Mnt prélevé	Mon	A pré.	Prélèvement SEPA
ANDPA	VIGNE	20170010	05/08/2017				40,80	EUR	<input checked="" type="checkbox"/>	FRST

A context menu is open over the table, with 'Générer le(s) règlement(s)' highlighted. Other menu items include 'Accorder l'escompte F11', 'Exporter dans le presse papier', 'Tout sélectionner', 'Inverser la sélection', and 'Annuler la sélection'. At the bottom, there are fields for 'Client: MR ANDRE Patrick - 51800 STE MENEHOULD', 'Nb prélèvements: 1', and 'Total prélevé: 40,80 E'.

Lorsque la création des règlements est terminée, on obtient le message d'information ci-dessous :



ÉTAPE 3 : faire « OK »

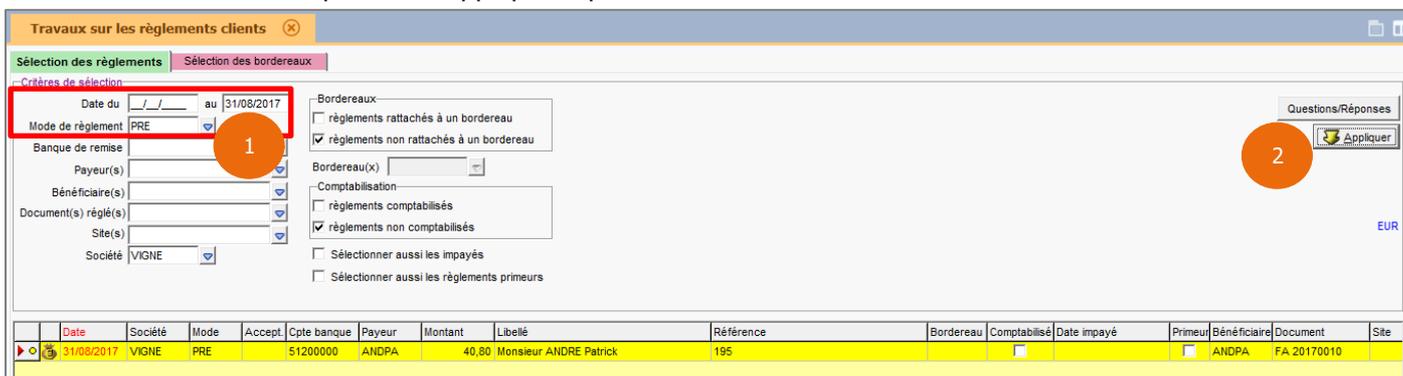
ÉTAPE 4 : refermer la fenêtre « Génération de prélèvements » pour revenir dans les travaux sur les règlements clients

### 3.2.3 Générer le bordereau

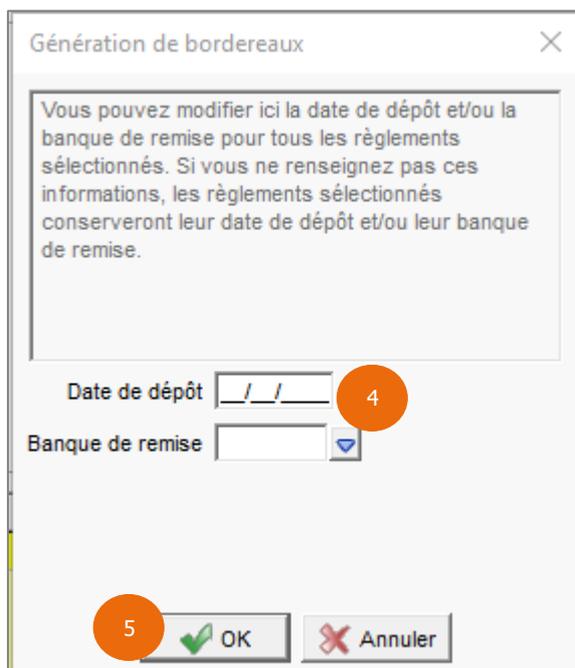
Une fois les prélèvements générés, il est nécessaire de créer le bordereau pour ensuite générer le fichier bancaire.

ÉTAPE 1 : dans l'onglet **Sélection des règlements**, filtrer sur le mode de règlement de type « Prélèvement » et préciser les dates

ÉTAPE 2 : cliquer sur « Appliquer » pour afficher les résultats



ÉTAPE 3 : effectuer ensuite un clic droit et sélectionner « Générer le(s) bordereau(x) »



ÉTAPE 4 : renseigner la date et la banque de remise

ÉTAPE 5 : faire « OK »

On bascule automatiquement dans l'onglet **Sélection des bordereaux** avec le bordereau de sélectionné

Travaux sur les règlements clients ✕

Sélection des règlements

Sélection des bordereaux

**Critères de sélection**

Date du  au

Mode de règlement  ▼

Banque de remise  ▼

Société  ▼

Date	Société	Mode	Cpte banque	Montant	N° bordereau	Date espte	Comptabilisé	Prélèvement
22/05/2017	VIGNE	TR	51200000	72,00	18		<input type="checkbox"/>	
15/06/2017	VIGNE	PRE	51200000	108,00	19		<input type="checkbox"/>	
▶ 19/06/2017	VIGNE	PRE	51200000	40,80	20		<input type="checkbox"/>	FRST

### 3.2.4 Générer le fichier de prélèvements

ÉTAPE 1 : sélectionner le bordereau de prélèvements généré (**Ventes/Travaux règlements** puis onglet **Sélection des bordereaux**).

ÉTAPE 2 : effectuer un clic droit « **Générer le fichier bancaire** »

Travaux sur les règlements clients ✕

Sélection des règlements

Sélection des bordereaux

**Critères de sélection**

Date du  au

Mode de règlement  ▼

Banque de remise  ▼

Société  ▼

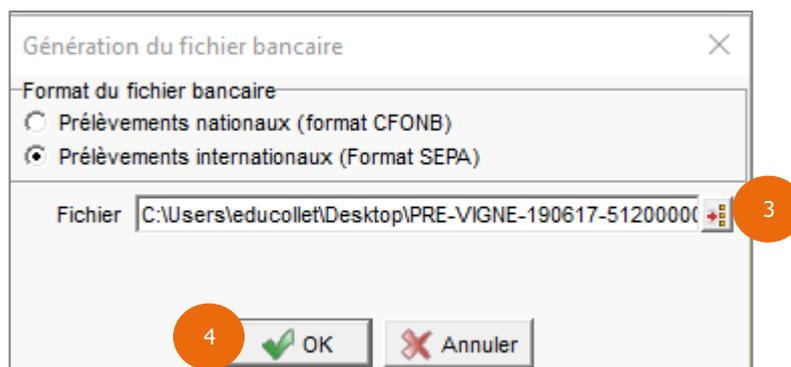
Date	Société	Mode	Cpte banque	Montant	N° bordereau	Date espte	Comptabilisé	Prélèvement
22/05/2017	VIGNE	TR	51200000	72,00	18		<input type="checkbox"/>	
15/06/2017	VIGNE	PRE	51200000	108,00	19		<input type="checkbox"/>	
▶ 19/06/2017	VIGNE	PRE	51200000	40,80	20		<input type="checkbox"/>	FRST

2

- Vider les filtres et réinitialiser les colonnes
- Sélectionner tous les bordereaux
- Désélectionner tous les bordereaux
- Inverser la sélection
- Imprimer le(s) bordereau(x)
- Supprimer le(s) bordereau(x) Ctrl+D
- Modifier le n° du bordereau Ctrl+M
- Générer le fichier bancaire
- Comptabiliser le(s) bordereau(x) Ctrl+T
- Sauvegarder les colonnes

13.50.

La fenêtre « Génération du fichier bancaire » s'ouvre :



ÉTAPE 3 : cliquer si besoin sur  pour sélectionner le répertoire où le fichier bancaire doit d'enregistrer

ÉTAPE 4 : faire « OK »



Si un bordereau a été généré et que le fichier bancaire a été généré, on ne pourra pas régénérer de nouveau le fichier bancaire.

*Cette documentation correspond à la version 13.50. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.*